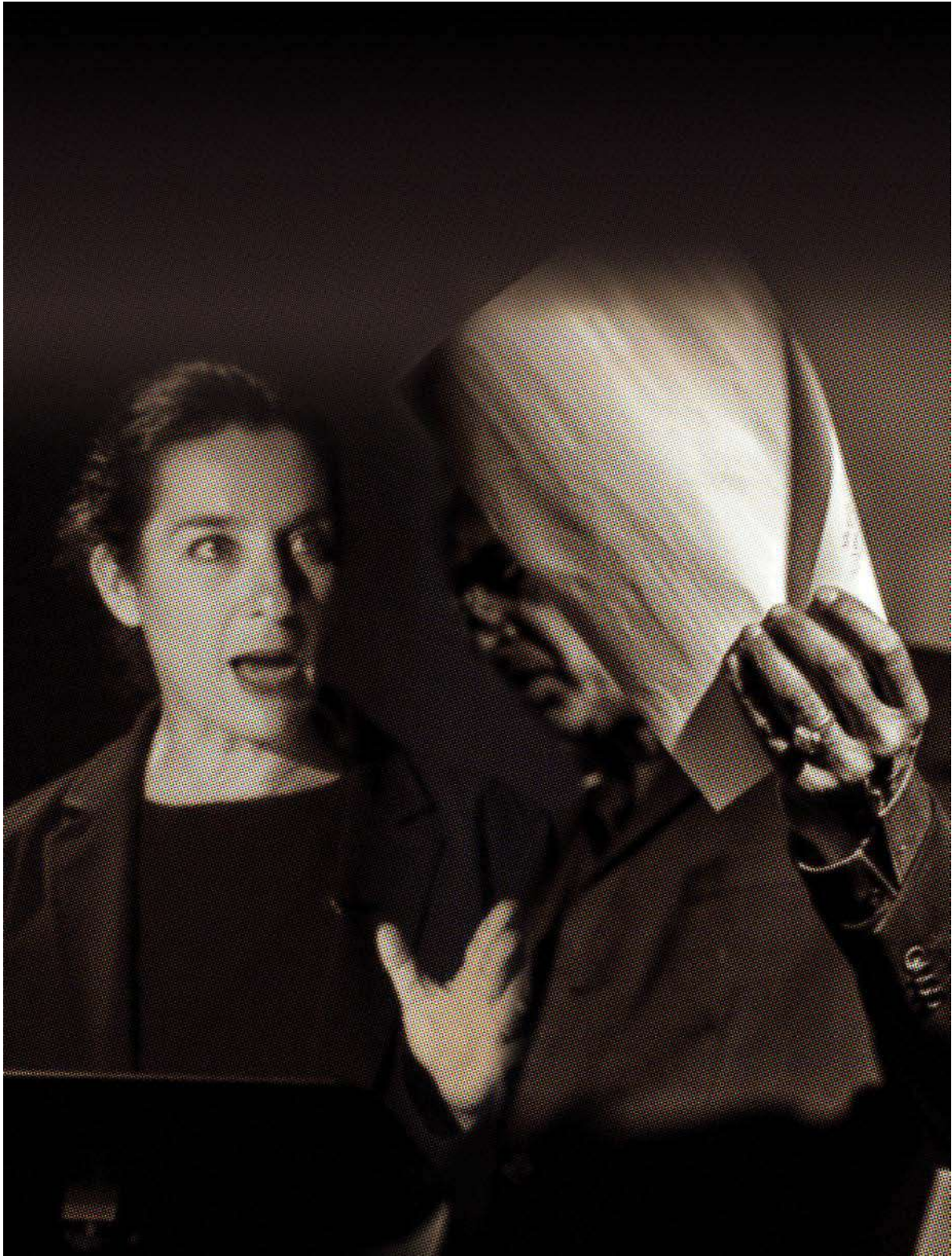


Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique



Cie Les Voix du Caméléon

Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique

D'après les textes de loi de Simone Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse et de Robert Badinter sur l'abolition de la peine de mort

Théâtre documentaire
Tout public à partir de 14 ans
50 mn

Production
Les Voix du Caméléon

Comédiens
Corinne Mariotto
Christophe Merle

Environnement sonore
Jefferson Lembeye

Création collective bénéficiant du regard extérieur de
Hélène Poussin

Technique
Elie Lorier

Administration/Diffusion
Rachida Amaouche

Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique

Présentation du projet

Deux textes fondateurs de notre modernité et de notre justice, deux mythes, une femme et un homme politique de notre histoire contemporaine.

Veil/Badinter symboles de combats politiques nobles, dépositaires d'une pensée exigeante. Veil/Badinter au-delà de leurs appartenances partisans, s'imposent à l'opinion publique par leur force de convictions et leur courage.

L'une vient de nous quitter. L'autre aura 90 ans en 2018. Leurs combats, inscrits dans nos vies sont-ils acquis... définitivement ?

Aujourd'hui, au cœur de l'Union Européenne, Malte pénalise encore les femmes qui continuent de partir avorter à l'étranger ! En Andorre l'interruption de grossesse est interdite. L'Espagne en 2013 a eu la tentation de remettre en cause le droit à l'avortement.

Après des manifestations de 200 000 personnes en 2016, la Pologne début 2018, réduit considérablement ce droit !



Face au terrorisme les tentations sont grandes, de mettre en place des justices d'exception ou de rétablir la peine de mort :

Nicolas Dupont-Aignan a suggéré le rétablissement des bagnes.

Laurent Wauquiez a réclamé des camps d'internement, sur le modèle du Guantanamo étatsunien.



Nathalie Kosciusko-Morizet a proposé la prison jusqu'à la mort : c'est-à-dire une « peine de mort sociale » selon Jean-Pierre Dubois, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme.

Olivier Dassault a exigé purement et simplement le rétablissement de la peine de mort.

Et pourtant, en 1981, Robert Badinter, démontre de manière implacable comment des justices d'exception ou la peine de mort peuvent alimenter le terrorisme !

Nous avons donc choisi de proposer, sous forme de théâtre-documentaire, de découvrir pour certains, de réentendre pour d'autres ces deux discours, ces deux moments qui construisent la vie collective et le vivre ensemble. Ces deux pensées portent en elles, la modernité et le progrès social.

Notre époque traversée de doutes, de repli sur soi, de peurs, doit affronter les défis d'aujourd'hui et de demain avec convictions, courage et réaffirmer les valeurs de progrès qui sont les nôtres.

Orientations de la création

S'emparer de deux textes parlementaires avec l'idée de les proposer aux publics, est risqué.

La première étape consiste à l'adaptation de ces textes tout en prenant soin de ne pas travestir deux pensées denses. Il s'agit de faire entendre la réflexion, les arguments qui vont aboutir à l'acceptation de choix qui vont transformer la société.

L'enjeu est donc d'en extraire l'essence, tout en gardant à l'esprit qu'il faut trouver une dynamique du texte, une forme qui puisse être audible et compréhensible en dehors des cercles d'initiés. Dégager les lignes forces, pouvant permettre l'apparition d'une dramaturgie, conduisant à un texte qui nous raconte une histoire, celle du choix pour une société de renoncer à donner la mort et celle du droit pour les femmes de décider de leur avenir.



La seconde difficulté tient au fait d'être sur deux textes, deux histoires différentes mais qui ont comme point commun : l'idée de justice et de progrès social. Aussi avons-nous opté pour une forme de dialogue. La parole est prise à tour de rôle, mais chacun reste dans sa partition. Ainsi voyons-nous cheminer côte à côte, tels deux camarades de combat, ces deux personnages/personnalités. Nous les suivons côte à côte dans leur progression.

Nous avons réalisé que ces deux textes devaient être restitués dans un contexte, dans une époque, surtout pour les plus jeunes générations. Faut-il rappeler qu'en 1981, 63% des Français sont favorables à la peine de mort, et qu'en 1974, 350 000 femmes par an avortent clandestinement ou à l'étranger (pour les plus fortunées), et que 350 femmes meurent chaque année suite à ces actes commis souvent dans des conditions indignes.



Nous aurons donc recours aux archives sonores qui vont nous permettre de redessiner les enjeux de cette période. Il est très surprenant de redécouvrir les passions qui entourent ces questions de société tant dans l'hémicycle que dans l'opinion publique. La haine, le mépris, la vox populi font à certains moments froids dans le dos ! En ce sens nous pouvons parler de théâtre documentaire, mais nous ferons en sorte que l'esprit de création nous amène aux frontières de la fiction.

Concernant le dispositif, l'idée d'une « assemblée du peuple », d'une forme d'agora, où chacun aurait le sentiment de pouvoir s'emparer de la parole est une piste que nous creusons. Une scénographie en bi-frontal, pourrait correspondre à ce que nous recherchons. Le public serait au cœur des décisions de société qui le concerne. Sur scène, se trouveront deux comédiens et en salle, un technicien sera chargé du son et de la lumière. Cette dernière se veut simple. Deux découpes dessineront un rectangle au milieu du bi-frontal : l'aire de la prise de parole. Des sources ponctuelles viendront sculpter les comédiens en fonction de leurs zones d'intervention.

Présentations de la compagnie : les écritures contemporaines

Les Voix du Caméléon

La compagnie Les Voix du Caméléon a été fondée en 1996.

Son travail théâtral s'est construit autour des écritures contemporaines avec la particularité d'avoir monté de nombreux auteurs francophones d'Afrique (Koulsi Lamko du Tchad, Massa Makan Diabaté du Mali, M'Hamed Benguettaf d'Algérie, Ahmed Ghazali du Maroc et Koffi Kwahulé de Côte d'Ivoire). Cette particularité nous a ainsi amené à jouer régulièrement à l'international dans 10 pays en Afrique de l'Ouest et au Maghreb mais également au Canada, au Québec, en Espagne, en Allemagne et bien entendu en France et en région Occitanie.

Un projet de territoire

Installée dans un territoire rural, elle a développé un ambitieux projet mêlant les acteurs associatifs, scolaires, politiques dont le point fort s'est traduit par la mise sur pieds des Rencontres artistiques autour des écritures d'aujourd'hui, qui est un festival pluridisciplinaire intitulé *Les Passagères*. Depuis 2015, il est désormais biennal et 2019 sera la 8ème édition.



Extraits de textes

Veil : Pourtant, d'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. En quoi les choses ont-elles donc changé, qui oblige à intervenir ? Pourquoi ne pas maintenir le principe et continuer à ne l'appliquer qu'à titre exceptionnel ? Pourquoi consacrer une pratique délictueuse et, ainsi, risquer de l'encourager ? Pourquoi légiférer et couvrir ainsi le laxisme de notre société, favoriser les égoïsmes individuels au lieu de faire revivre une morale de civisme et de rigueur ? Parce que tout nous montre que la question ne se pose pas en ces termes.

Badinter : C'est de France, c'est de cette enceinte, souvent, que se sont levées les plus grandes voix, celles qui ont résonné le plus haut et le plus loin dans la conscience humaine, celles qui ont soutenu, avec le plus d'éloquence la cause de l'abolition.

Vous avez rappelé Hugo, j'y ajouterai, Camus. Comment, dans cette enceinte, ne pas penser aussi à Gambetta, à Clemenceau et surtout au grand Jaurès dont je rappelle ici les propos : La peine de mort est contraire à ce que l'humanité depuis deux mille ans a pensé de plus haut et rêvé de plus noble. Elle est contraire à la fois à l'esprit du christianisme et à l'esprit de la Révolution. Tous se sont levés. Tous ont soutenu la cause de l'abolition. Alors pourquoi le silence a-t-il persisté et pourquoi n'avons-nous pas aboli?

Veil : Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue.

Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme.

Parmi ceux qui combattent aujourd'hui une éventuelle modification de la loi répressive, combien sont-ils, ceux, qui au-delà de ce qu'ils jugent comme une faute, ont su manifester aux jeunes mères célibataires la compréhension et l'appui moral dont elles avaient grand besoin ?

Badinter : Je sais qu'aujourd'hui certains voient dans la peine de mort une sorte de recours ultime, une forme de défense extrême de la démocratie contre la menace grave que constitue le terrorisme.

Cet argument procède d'une méconnaissance complète de la réalité.

En effet, l'Histoire montre que s'il est un type de crime qui n'a jamais reculé devant la menace de mort, c'est le crime politique.

Et, plus spécifiquement, s'il est un type de femme ou d'homme que la menace de la mort ne saurait faire reculer, c'est bien le terroriste.

D'abord, parce qu'il l'affronte au cours de l'action violente ; ensuite parce qu'au fond de lui, il éprouve cette trouble fascination de la violence et de la mort, celle qu'on donne, mais aussi celle qu'on reçoit.

Le terrorisme qui, pour moi, est un crime majeur contre la démocratie a pour cri de ralliement, quelle que soit l'idéologie qui l'anime, le terrible cri des fascistes de la guerre d'Espagne: «Viva la muerte!». Alors, croire qu'on l'arrêtera avec la mort, c'est illusion.

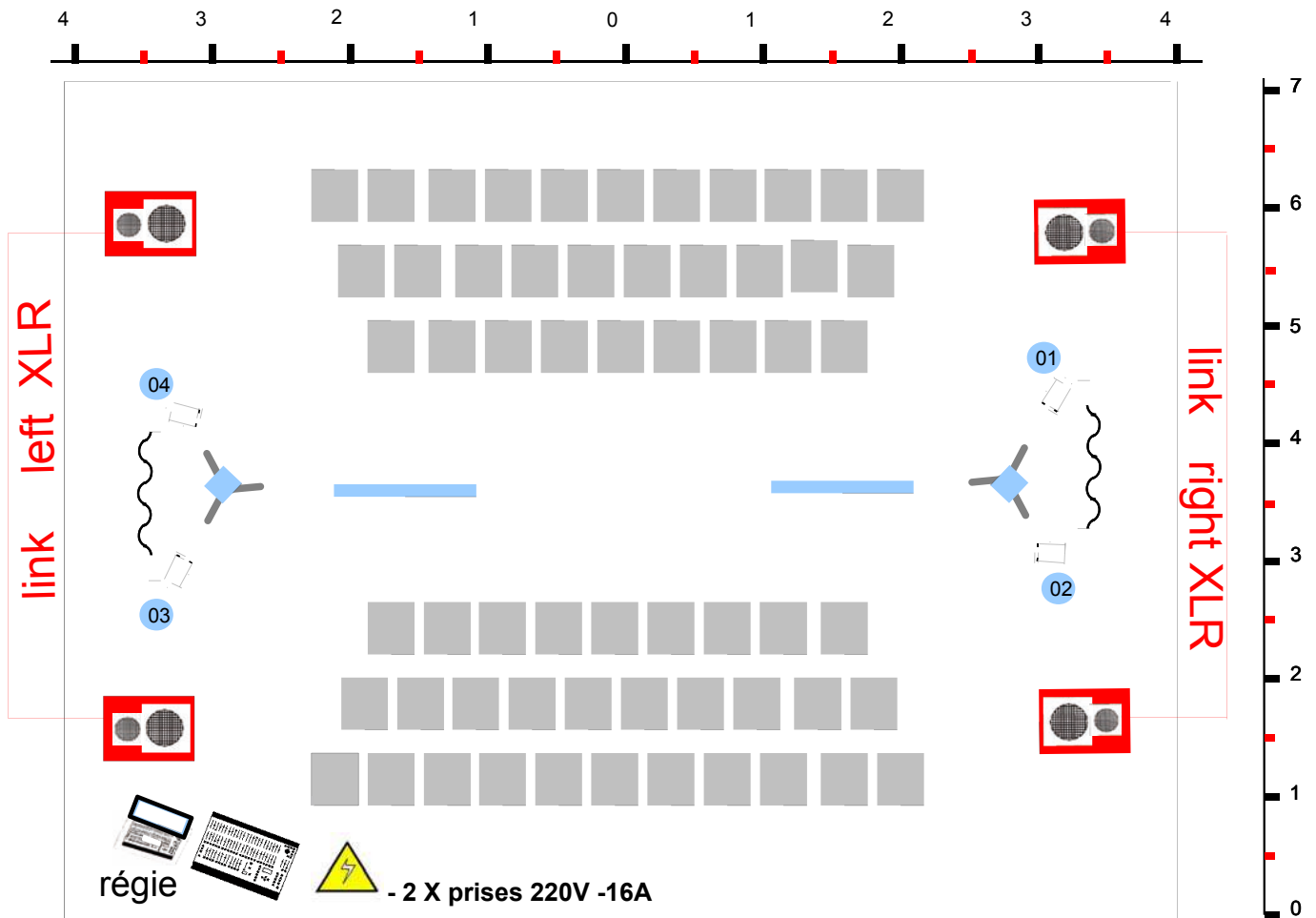
Allons plus loin. Si, dans les démocraties voisines, pourtant en proie au terrorisme, on se refuse à rétablir la peine de mort, c'est, bien sûr, par exigence morale, mais aussi par raison politique.











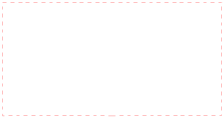
Vous savez en effet, qu'aux yeux de certains et surtout des jeunes, l'exécution du terroriste le transcende, le dépouille de ce qu'a été la réalité criminelle de ses actions, en fait une sorte de héros qui aurait été jusqu'au bout de sa course, qui, s'étant engagé au service d'une cause, aussi odieuse soit-elle, l'aurait servie jusqu'à la mort.

Dès lors, apparaît le risque considérable, de voir se lever dans l'ombre, pour un terroriste exécuté, vingt jeunes gens égarés. Ainsi, loin de le combattre, la peine de mort nourrirait le terrorisme.

Plan d'implantation.VEIL/BADINTER Cie Voix du Caméléon

Temps de montage 2h (sans installation des chaises)



à fournir (facultatif)	Légende	on fournit
		- 2 X pupitres
		- 2 X fond noir (pendrillon)
		- 2 X enceintes
		- 4 x pc 650w + crochets
		- 1 x table mixage son
		- 1 X ordi (contrôle lumière+ son)
		
		
		
		
		

Défraiement :

Hébergement et repas :

Trois ou quatre personnes en tournée (deux comédiens, un régisseur, une chargée de diffusion). Hébergement sur la base de 3 ou 4 chambres simples et repas au tarif en vigueur.

Transport : 1 ou 2 véhicules

0,40 euros / KM au départ de Promilhanes - Lot - 46260

Prix du spectacle : 1200 euros TTC



Contact artistique

Christophe Merle
06 11 91 85 91
tofcameleon@hotmail.com

Contact diffusion

Rachida Amaouche
06 86 89 58 74
r.amaouche@wanadoo.fr

www.lesvoixducameleon.fr

Photos : Patrick Behin



Les Voix du Caméléon - Lacabru - 46260 PROMILHANES
Licences entrepreneur du spectacle 2-1045774 et 3-1045775